

L'an deux mil seize, le 1er juin, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,
DATE DE CONVOCATION : 27 mai 2016
- Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, COUDERC Véronique, GOUAUX Gaston, REY Laurent, GASTAL Gwladys, CAVALIE Stéphanie

Absents excusés : LAMBERT Éliane, SWARTVAGHER Jean Michel, BOMPA Philippe

M. GOUAUX Gaston a été désigné secrétaire de séance.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, M. LAFON Yves donne lecture du compte-rendu du précédent conseil du 2 mai 2016. Ce compte-rendu est adopté sans remarques et nous passons à l'ordre du jour.

1) École

Monsieur Le Maire informe le conseil des résultats d'une entrevue récente avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie au sujet du devenir de l'école :

- L'école de Parnac pourra être maintenue à la prochaine rentrée scolaire avec la présence effective d'au moins onze élèves.
- Un contrôle sera effectué le jour de la rentrée.
- Un délai supplémentaire est laissé à la commune jusqu'à fin juin pour prendre une décision.
- L'institutrice actuelle est nommée à Prayssac à la rentrée prochaine.
- M. FAURE Nicolas qui avait postulé pour Parnac arrive comme nouvel instituteur. Il est favorable à la présence d'une classe unique.

Monsieur le Maire indique qu'il faut éviter absolument de se retrouver, le jour de la rentrée, avec la présence de 10 élèves ou moins.

Un point est fait sur le nombre d'élèves dont les parents se sont prononcés pour le choix de Parnac. Ce nombre est actuellement de 13 élèves répartis comme suit : 3 CE1 1 CE2 7 CM1 et 2 CM2

Le conseil se prononce à l'unanimité contre la fermeture de l'école.

L'effectif actuel de 13 élèves pour la prochaine rentrée étant jugé trop fragile, M. LAFON Yves propose de demander aux parents concernés de s'inscrire avant le 15 juin pour la prochaine rentrée scolaire.

Un courrier sera préparé très rapidement dans ce sens.

Monsieur le Maire rappelle que la fermeture de l'école entraînerait, pour la commune, un surcoût financier par rapport à la situation actuelle :

- Actuellement le budget alloué pour l'école s'élève à 24 000 €
- En cas de fermeture, Parnac verserait à Luzech une somme de 30 000 €
- Parnac verse actuellement à Luzech une contribution pour les maternelles

S'ajoute à cet élément la situation de Mme BOMPA Marie Paule.

Mme GASTAL Gwladys indique que le traiteur actuel pourra continuer à livrer les repas si l'école est maintenue.

En conclusion, le conseil se fixe la date du 20 juin pour prendre une décision et en informer l'Inspection Académique.

2) Géolocalisation

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'entamer un projet de dénomination des voies de la commune et de numérotation des maisons.

L'objectif de cette démarche consiste essentiellement à faciliter l'accès des secours ainsi que l'acheminement du courrier et des livraisons.

Au cours d'une récente réunion, le service de La Poste, sollicité sur le sujet, a présenté les grandes lignes de son intervention :

- Aide à la dénomination des voies. (pertinence de certaines appellations)
- Pour la numérotation des maisons, intérêt d'utiliser le système métrique (numéros pairs à droite, impairs à gauche) à partir de l'origine de la voie. La Poste prend en charge toutes les mesures métriques.
- Possibilité de valider ce processus à l'IGN ainsi qu'au Service de Recensement des Adresses.
- Fourniture d'un fichier des nouvelles adresses. Pour Parnac, 215 points d'adresses ont été recensés. Une adresse peut comporter jusqu'à six lignes.
- Demande de faire situer sur les plans fournis à La Poste les parcelles constructibles.

Le coût ce partenariat avec La Poste s'élève à 2 776,80 € TTC.

Délai d'intervention : quatre à cinq mois.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de réaliser cette mission avant janvier 2017 à cause du renouvellement des cartes électorales prévu à ce moment-là.

En rajoutant la fabrication et la pose des panneaux et des numéros, le coût total de cette opération est estimé à 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de cette mission confiée à La Poste.

Une première étape est identifiée : la dénomination des voies.

A cet effet, une commission de cinq personnes est constituée comme suit :

M. GASTAL Marc – M. LAFON Yves – Mme FLOYRAC Simone – M. REY Laurent – M. GOUAUX Gaston

Des personnes ressources (Comme M. DELCROS par exemple) pourront être sollicitées par la suite.

Une première réunion de cette commission est prévue le mercredi 8 juin 2016 à 18H00 en mairie.

3) Modification des Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT)

A la demande de Monsieur le Maire, seule l'indemnité d'administration et de technicité de Madame BOMPA Marie Paule sera examinée.

L'avancement de Madame BOMPA Marie Paule au grade d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à compter du 1er mai 2016 nécessite de modifier la délibération attribuant l'IAT.

Madame BOMPA Marie Paule percevra une indemnité annuelle de référence de 476,10 € ce qui correspond, pour un coefficient de 3, à un montant annuel (au prorata de 27/35ème) de 1 101,83 €, à partir du 1er juin 2016.

Le versement de cette indemnité se fera selon une périodicité mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau régime indemnitaire.

4) Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'exercice d'exploitation 2015 (RPQS)

Monsieur le Maire indique qu'un tel rapport doit être présenté chaque année au Conseil Municipal.

M. LAFON Yves donne lecture de ce rapport et en présente les principaux points :

- Volume produit en 2015 : 61 291 m3
- Volume vendu (facturé) : 35 492 m3
- Volume de service : 800 m3
- Volume consommé non compté (fuites connues) : 5 412 m3
- Pertes : 19 587 m3
- Linéaire du réseau de desserte (hors branchements) : 13,79 km
- Abonnés domestiques : 219
- Rendement primaire (V facturé / V produit) : 57,91 %

- Rendement du réseau (en rajoutant le volume de service et le volume consommé non compté au volume facturé) : 68,04 %
 - Tarification 2015 :
 - Compteur principal Ø 15 : 70 €
 - Compteur supplémentaire : 40 €
 - Compteur Ø 20 : 84 €
 - Compteur Ø 25 : 92 €
 - Prix du m3 d'eau :
 - Consommation < 300 m3 : 0,85 €
 - Consommation > 300 m3 : 0,75 €
 - Prix de revient pour un abonné qui consomme 120 m3 par an : 1,79 €/m3
 - Impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :
 - Au 31/12/2104 : 8 u
 - Au 31/12/2015 : 14 u
- Ces impayés représentent pour 2015 une somme d'environ 3 300 €

En conclusion M. LAFON indique que la commune continuera en 2016 à renouveler les vieilles canalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

5) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire souhaite que le conseil relance sa démarche de révision du PLU avec l'appui du CAUE. La révision totale que nous devons effectuer devra se faire en cohérence avec, d'une part le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) piloté par la communauté de communes, d'autre part le SCoT de Cahors qui sera mis en place fin 2017.

Le PLU Intercommunal aura la particularité d'avoir un PADD commun à toutes les communes concernées. Son élaboration devrait démarrer d'ici 4 ou 5 ans.

M. LAFON Yves indique que le SCoT sera très contraignant pour les communes rurales en ce qui concerne les zones urbanisables.

Même en étant tributaires du SCoT, Monsieur le Maire pense que nous avons intérêt à modifier notre PLU.

Une réunion préparatoire à la reprise de l'intervention de Mme CAILLERET (CAUE) est prévue le mercredi 15 juin à 20H00. Tous les membres du Conseil (Commission Urbanisme) sont invités à y participer.

6) Questions diverses

- Monsieur le Maire, M. LAFON Yves et M. GOUAUX Gaston ont rencontré, le 19 mai dernier, Monsieur DESPRATS Vincent. Ce dernier est intéressé avec son associé de la forge pour acquérir les deux lots du lotissement de Camp de Jacques. Comme ils n'ont pas prévu de faire bâtir tout de suite, la décision de vente est mise en suspens. En ce qui concerne le lancement des travaux de viabilité de ce lotissement, Monsieur le Maire doit contacter Monsieur SERIS Daniel sur l'état d'avancement des documents nécessaires à la consultation des entreprises.
- Logement communal de la Barrade :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de louer le logement disponible à Madame HENOT Katia au prix mensuel de 430 euros. (393 € pour le logement et 37 € pour le garage)
Le bail débutera le 1er juin 2016.

- Abatage du cèdre sur la place du village :

Monsieur LAFON Yves présente les deux devis qui ont été demandés pour ces travaux.

- Monsieur LAFAURIE Yoann (non assujetti à la TVA) a proposé un devis de 1 400 €
- Monsieur DESPRATS Vincent a proposé un devis de 1 500 € TTC.

Le devis de M. DESPRATS étant moins élevé en montant HT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir ce dernier pour effectuer les travaux d'abatage du cèdre.

L'arbre sera abattu en laissant un tronc d'un mètre de hauteur en vue d'une finition ultérieure.

- Traitements des produits phytosanitaires :

Monsieur le Maire fait état d'une rumeur circulant dans la commune concernant l'existence d'un collectif protestant contre la mauvaise utilisation des produits phytosanitaires par les viticulteurs.

Des membres du Conseil Municipal seraient, toujours selon cette rumeur, à l'initiative de la création de ce collectif.

Ce dernier élément est dénué de tout fondement réel et même s'il est vrai que certains mouvements d'humeur se sont manifestés sur le sujet, de tels racontars sont de nature à stigmatiser une profession qui constitue un peu l'âme de notre commune.

Pour apaiser les tensions actuelles, Monsieur le Maire propose que la commune soit à l'initiative de la tenue d'une réunion publique sur ce thème de façon à présenter les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de la réglementation actuelle.

Une réunion avec les agriculteurs de la commune (viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers, ...) sera prévue prochainement sur le sujet.

Monsieur le Maire indique, en conclusion, qu'il vient de signer un arrêté (avec effet au 8 juin 2016) interdisant toute application de produits phytosanitaires (pesticides, désherbants, y compris vinaigre et sel, etc...) sur le domaine public de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Véronique COUDERC,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,
(Absent excusé)

Éliane LAMBERT,
(Absente excusée)

Jean Michel SWARTVAGHER
(Absent excusé)